



Horaire des pratiques 2018

DATES	RESPONSABLES DES PRATIQUES	SUJETS
DIMANCHE, 21 janvier		
MERCREDI, 24 janvier		
DIMANCHE, 18 février		
MERCREDI		
DIMANCHE, 18 mars		
MERCREDI, 21 mars		
DIMANCHE, 15 avril		
MERCREDI		
DIMANCHE, 27 mai		
MERCREDI, 30 mai		
MERCREDI, 20 juin		
MERCREDI		
DIMANCHE, 15 juillet		
MERCREDI, 18 juillet		
DIMANCHE, 19 août		
MERCREDI		
DIMANCHE, 16 septembre		
MERCREDI, 19 septembre		
DIMANCHE, 21 octobre		
MERCREDI		
DIMANCHE, 25 novembre		
MERCREDI, 28 novembre		
DIMANCHE, 16 décembre		
NOTE : Les pratiques du mercredi, PR, pourront être remplacées par des maintiens de compétence	Les pratiques du dimanche, Pompier sont de 8 h à 12 h inclusivement, si il y a un déjeuner de prévu il sera à 7 h	Les pratiques du mercredi, PR, sont de 19 h à 21 h inclusivement